

## CTL AU TÉLÉPHONE : IL Y A DE LA FRITURE SUR LA LIGNE... DIRECTRICE

Après le fiasco technologique de la semaine dernière, associé à une absence de quorum, le CTL a été re-convoqué ce 17 janvier en mode exclusivement audio. Depuis le début de la pandémie, c'est la deuxième fois<sup>1</sup> que le CTL se tient selon ce mode très dégradé, qui ne permet pas de garantir la confidentialité des débats et qui en empêche en grande partie la bonne tenue.

L'ordre du jour comportait un point unique relatif aux suppressions d'emplois dans la Vienne pour 2022. Les élus FORCE OUVRIÈRE étaient présents au téléphone, de même que la CGC/CFTC, la CGT et Solidaires ayant, pour leur part, choisi de boycotter.

Les élus FORCE OUVRIÈRE ont commencé par la lecture d'une déclaration liminaire pour rappeler à nos interlocuteurs tout le bien que l'on pense de la mise à sac de notre administration.

### Suppressions d'emplois dans la Vienne pour 2022

Et de 6 ! Nous sommes à présent moins de 590 dans la Vienne (pour rappel, 10 emplois avaient été détruits en 2018 ; 10 en 2019 ; 5 en 2020 ; 6 en 2021).

Au niveau national, à raison de 1 500 à 2 000 emplois supprimés chaque année, (2 130 en 2019 ; 1 500 en 2020 ; 1 800 en 2021 ; 1 600 en 2022), la DGFIP compte moins de 100 000 agents et s'approche des 25 % d'effectifs détruits depuis 2008. De façon très claire et reconnue par la Cour des Comptes, la DGFIP est l'administration qui aura contribué le plus à la baisse de l'emploi public dans la sphère État. Nous sommes sacrifiés dans le cadre de décisions qui ne sont prises que sous le prisme budgétaire, sans tenir compte du niveau de qualité de l'exercice des missions et des services rendus aux usagers. Forcément, la Directrice ne partage pas du tout notre opinion sur ce point.

En préambule, la Direction a tenu à souligner deux points :

=> au niveau national, la suppression d'emplois n'est "que" de 1 355, une partie des 1 600 emplois à détruire ayant été compensée par des transferts de charges en provenance de la Douane. Interrogée par FO sur la façon dont le nombre d'emplois transférés a été calculé, la Direction nous a indiqué ne pas disposer d'informations précises, tout en indiquant qu'il s'agit principalement de travaux d'assiette, et que la comparaison en nombre d'emplois avec la Douane est difficile car les services de la DGFIP ne rempliront pas cette mission dans les mêmes conditions que la DGDDI.

=> comme en 2021, les 6 emplois supprimés dans la Vienne portent sur des emplois vacants. Comme nous l'expliquions l'année dernière, alors que certains services croulent sous le travail, l'administration conserve des emplois sans y affecter d'agent, pour pouvoir les supprimer lors des "exercices emplois". Mais lorsqu'on interroge la Direction sur "le réservoir" d'emplois vacants dans le département, nos interlocuteurs se bornent à nous indiquer que les emplois vacants sont couverts par d'autres emplois en surnombre et que, globalement, la Direction est à l'équilibre.

En réponse, FORCE OUVRIÈRE a fait le parallèle entre les préconisations du rapport de la Cour des Comptes intitulé "La DGFIP, 10 ans après la fusion" (rendu public en juin 2018) et les différentes mesures de casse des services, de démolition des métiers, de suppressions et privatisations de missions, mises en place par la DGFIP : le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, les recrutements de contractuels, France Connect, le tout internet, les buralistes, la départementalisation des SIE et SIP, le contrat avec la CAF, les CDL, l'expérimentation des agences comptables (en échec pour le moment), le compte financier unique, la fermeture des trésoreries, les SGC,....

La DGFIP devait être une administration au cœur de la République. 13 ans après sa création, elle est une administration marginalisée, sur laquelle les pouvoirs politiques de tous bords s'essuient les pieds en permanence, encouragés en cela par des institutions comme la Cour des Comptes ou des aréopages anti-fonctionnaires comme CAP22.

A l'issue de ces premiers échanges, l'appareil d'audioconférence de la Direction donna quelques signes de faiblesses, nécessitant une interruption de séance et une déconnexion/reconnexion de l'ensemble des participants.

Une fois le son (à peu près correct) revenu, et avant de débattre sur le fond, nous avons de nouveau fait part de notre agacement de ne pas disposer, en document préparatoire, d'un TAGERFIP prévisionnel pour 2022, bâti en intégrant le projet de répartition soumis au vote des élus du personnel. Un tel document ne nous est plus fourni depuis 2 ans alors qu'on en disposait antérieurement. La Direction s'est engagée à rectifier le tir pour le prochain CTL sur le sujet.

<sup>1</sup> Le 1er CTL en audio s'était déroulé le lundi 11 mai 2020, jour de la fin du premier confinement (au moins pour une partie d'entre nous).

Lorsque l'on examine la répartition nationale des emplois supprimés par grades, on découvre que la DGFIP a décidé de supprimer un emploi d'AGFIP (non, vraiment, il ne fallait pas, on est presque gênés ! La DGFIP va-t-elle pouvoir fonctionner avec un AGFIP en moins ?...Mais "fort heureusement", cette perte est compensée par un AFIP en plus...on est rassurés !). A la question de FO : *"110 emplois d'AFIPA et d'IP en plus, mais 1 136 emplois de B et de C en moins : si on crée autant d'emplois de cadres supérieurs et qu'on détruit autant d'emplois d'agents, comment allons-nous assurer les missions ?"*, la Directrice, très calme (mais en audio, c'est plus simple), s'est bornée à répliquer que ces grandes variations entre grades étaient liées aux évolutions dans la nature des tâches...Haut fonctionnaire, c'est un métier !

Localement, la répartition des emplois supprimés par grades est effectuée de la façon suivante :

- deux emplois de B "agents techniques", vacants depuis le départ des titulaires de ces postes (1 sur Slovénie, 1 sur Châtellerauld), même s'ils ont été compensés entre temps par des renforts en provenance d'autres sites.

- un emploi de C sur l'EDR (Equipe Départementale de Renfort) : l'EDR est régulièrement utilisée comme cible dans les "exercices emplois". Après avoir été dotée de 6 agents en charge de la mission d'accueil "nomade" en 2020, cette équipe est de nouveau mise à contribution, la Direction jouant sur la dualité de missions (accueil et renfort) qui se mélangent au TAGERFIP et peuvent être exercées parfois par les mêmes agents.

Un autre service est spécialement ciblé à chaque "exercice emploi" et ce, depuis sa création, à tel point qu'il semble être considéré par l'administration comme un véritable réservoir d'emplois à supprimer. Le CGF (Centre de Gestion Financière) perd encore deux agents de catégorie C en 2022, ainsi qu'un emploi de A, qui était inoccupé depuis le départ du collègue vers la cellule de recouvrement forcé de la DDFIP.

A peine créé, au 01/01/20, ce service spécialisé dans le contrôle de la dépense, issu de la fusion entre le CSP (Centre de Services Partagés) et le SFACT (Service FACTurier), avait déjà perdu 5 emplois au TAGERFIP 2020 (1 B et 4 C). En 2021, il avait de nouveau perdu 3 C. Pour sa 3ème année d'existence, ce service aura donc perdu 11 agents (1A, 1B et 9 C). Ce service a perdu, depuis sa création, 25 % de son effectif tous grades confondus. D'après la Direction, il reste encore 4 emplois vacants au CGF et ce n'est certainement pas fini, car ce service voit son périmètre se réduire tous les ans :

- en 2022, le regroupement de différents services de l'Etat sous l'autorité d'un secrétariat général commun basé à Bordeaux entraîne le transfert de la gestion de ces services de Poitiers (et Limoges) vers la Gironde.

- la mise en place, à partir de 2022, de la procédure dite de "service fait présumé" va automatiser certaines tâches sur les flux de dépense simples, en transférant la charge sur les services prescripteurs (ordonnateurs), tout en maintenant certains contrôles a posteriori sur sondage au niveau du CGF. Il ne s'agit donc pas d'une perte nette, mais d'une diminution quand même.

- une nouvelle carte nationale des assignations est annoncée pour 2022 qui aura comme conséquence, pour le CGF de la Vienne, la perte de l'activité de dépense relative au Rectorat de Poitiers, activité qui partira, une fois de plus au CGF de Bordeaux. L'évaluation exacte de la perte nette d'emplois sur Poitiers n'est pas encore faite, ou décidée par la DG, mais elle pourrait être de 3 emplois.

Concernant la traduction en termes d'emplois de la mise en place du SGC de Poitiers au 01/01/2022, la Direction dégage un emploi d'IDIV, transféré de Saint Julien l'Ars vers la TPEH et un emploi d'inspecteur (Chauvigny), transformé en CDL. Dans ces transferts, le SGC de Poitiers se fait flouer, car, dans les deux trésoreries supprimées, les cadres ne faisaient pas que du conseil aux élus, mais participaient à tous les travaux d'un poste comptable. Et ces deux emplois transférés ailleurs ne sont pas compensés au SGC par des emplois de catégorie B ou C.

Rappelons que les 5 emplois de B et C, antérieurement affectés dans les deux trésoreries supprimées, sont transférés au SGC, mais que seulement 4 collègues sur 5 "suivent la mission"<sup>2</sup>.

Le 2nd poste de CDL Poitiers est "financé" par le transfert d'un poste d'IDIV HC (expert), poste vacant depuis 1 an à la Direction. La Vienne compte toujours 4 IDIV HC administratifs (2 dans les services de Direction et 2 CDL).

Enfin, concernant les "Redéploiements d'emplois", il nous a été indiqué que la TPEH (Trésorerie de Poitiers Etablissements Hospitaliers) récupérerait un emploi d'IDIV CN pour tenir compte (enfin !) des augmentations de charges de ces dernières années (entre autres, rattachement de l'hôpital de Châtellerauld ; rattachement des EHPAD). Ce poste fera l'objet d'une fiche de candidature pour le 1er septembre 2022.

Au sujet des offres de postes, la Directrice a dit vouloir améliorer la transparence sur les emplois (publicité des offres, candidatures internes,...), notamment pour ne pas qu'un agent se retrouve sur un poste qu'il n'aurait pas souhaité. En termes de transparence, on devrait effectivement pouvoir progresser, si l'on considère que l'on est actuellement proche du niveau zéro en la matière.

De son côté, le SDIF (Service Départemental des Impôts Fonciers) est renforcé par l'arrivée d'un nouvel emploi de B

<sup>2</sup> Sur les 4 collègues qui ont rejoint le SGC, une collègue souhaitait être affectée ailleurs.

pris sur un vivier à la Direction (mais pas sur un service en particulier...il doit y avoir des "rompus d'agents" qui se baladent dans les couloirs !). Ce renforcement de l'effectif du SDIF est justifié par une augmentation de la charge de travail du service, liée notamment au chantier de la révision des valeurs locatives des particuliers.

Ce qui est surprenant, c'est qu'au moment où le SDIF monte en charge, on lui retire son responsable, qui intégrera l'équipe d'audit fin janvier. La Directrice nous a confirmé que le poste de responsable resterait calibré pour un IP, mais elle est restée beaucoup plus évasive sur la suite des événements, quant au recrutement d'un nouvel IP. En attendant, le SDIF va être placé sous l'intérim du chef du SPFE (Service de Publicité Foncière et Enregistrement), dont la durée n'a pas pu nous être précisée.

Nous avons aussi cherché à connaître le nombre d'agents actuellement en détachement dans d'autres administrations. Sans trop de certitude, la Direction nous a donné le chiffre de 3, en comptant l'actuel chef du service de la Comptabilité qui va bientôt être détaché en qualité d'agent comptable au CROUS de l'académie de Poitiers.

Une séance de vote téléphonique a clos ce CTL sous contrainte sanitaire. **Sans surprise, nous avons voté CONTRE le projet de répartition des emplois, qui s'appuie sur une suppression aveugle de 6 emplois dans la Vienne.** La CGC/CFTC a fait de même.

Le prochain CTL devrait se tenir début mars, pour entériner les décisions ou constater l'absence d'accord sur les projets financés au moyen du Fonds d'Amélioration des Conditions de Vie au Travail. Avant ce CTL, et sur ce même sujet, une autre réunion est prévue début février. Il est toujours possible de nous faire remonter de nouvelles idées sur ce que vous souhaiteriez pour améliorer votre cadre de travail.

Les élus FORCE OUVRIÈRE